



PROCES VERBAL D'ADMISSION

DU CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE CADRE SOCIO-EDUCATIF

Vu la liste des candidates déclarées admissibles, de l'épreuve orale d'admission consistant en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, son expérience professionnelle ainsi que son aptitude à exercer les missions et les responsabilités dévolues aux cadres socio-éducatifs.

Le jury, réuni le 3 juillet 2025 au Centre Hospitalier de Chartres déclare admises par ordre de mérite :

Mme LE JEANNE Marylène

Mme BENOIT Florence

Madame Aurore LIMON MARITORENA,
Responsable du Personnel non médical
au Centre Hospitalier de Chartres, présidente du jury :



Chartres, le 3 juillet 2025

Monsieur Louis-Marie DE SOYE,
Directeur-Adjoint de la Fondation d'Aligre à Lèves :

Monsieur Philippe RABATÉ,
Cadre socio-éducatif à l'hôpital de jour de Pédopsychiatrie
au Centre Hospitalier Universitaire de Tours :